

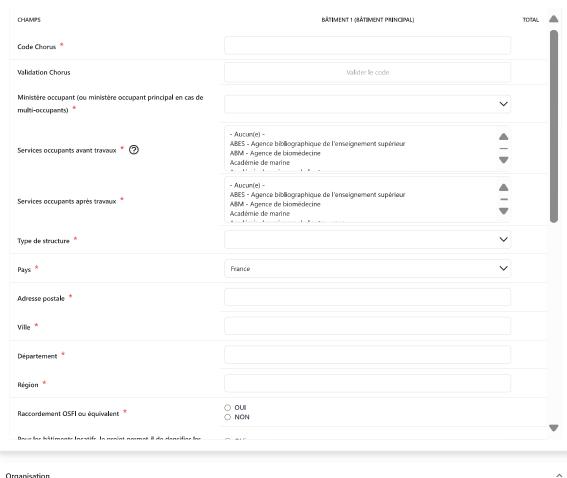


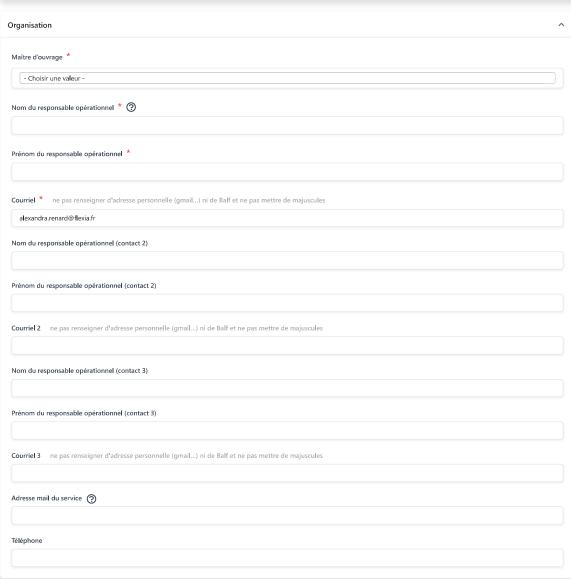
Identifiant du projet Ce formulaire est accessible par le lien envoyé par email

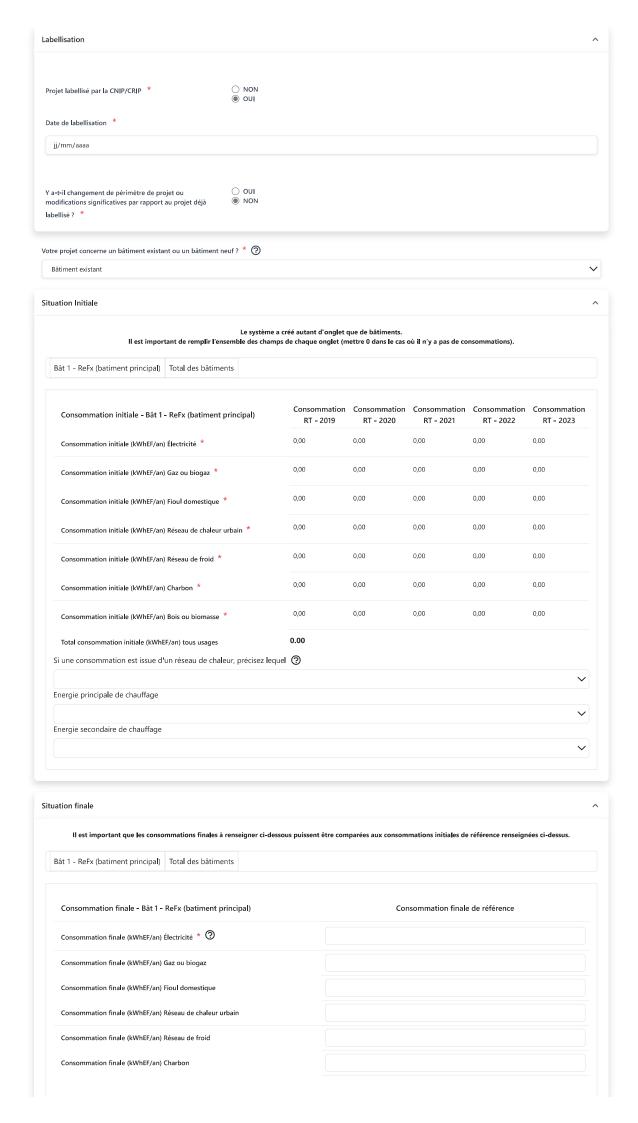
Pour toutes interrogations, une FAQ est disponible via le lien suivant : https://immobilier-etat.gouv.fr/pages/question-frequemment-posee

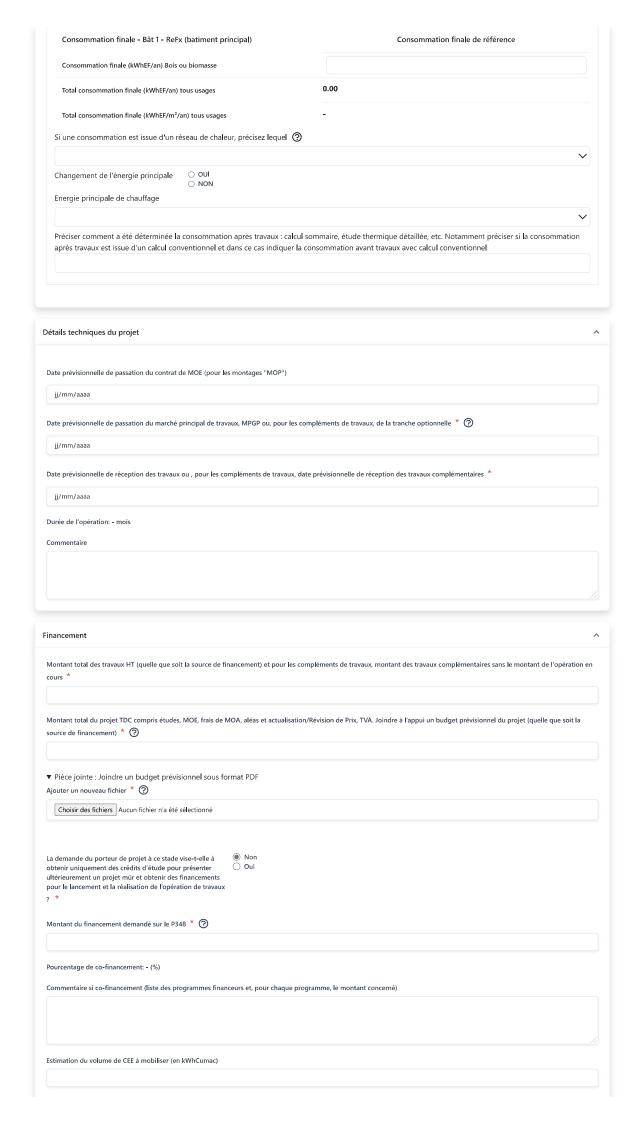
Pour toute question, contacter la balf die.aap-te2024@dgfip.finances.gouv.fr

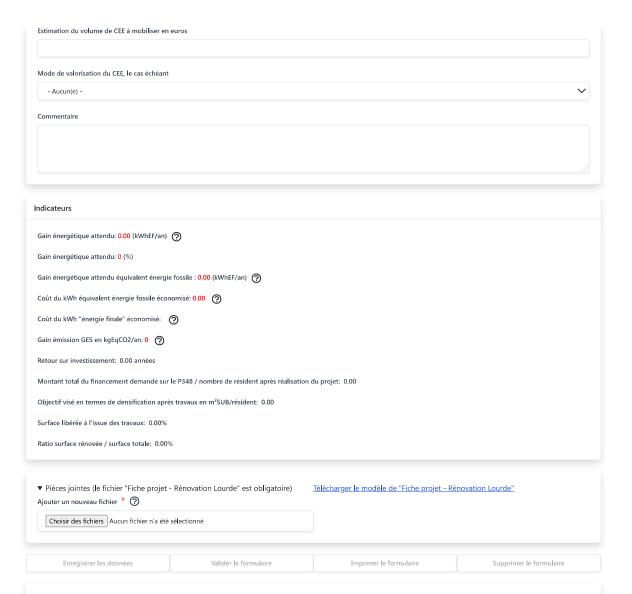
Projet Catégorie * Rénovation lourde Intitulé du projet * ? Descriptif * ② O Plusieurs bâtiments
O Un bâtiment Votre projet concerne-t-il un bâtiment ou plusieurs Si le projet conduit à libérer des sites, grâce à une densification, renseigner ci-dessous également les codes des bâtiments libérés. Par ailleurs, il faudra renseigner également les informations pour ces bâtiments. * Pré-requis "Conformément à l'instruction du 15 juin 2023 relative à la conditionnalité des financements interministériels immobiliers, le recours aux financements interministériels (dont le programme 348 et le CAS 723) est dorénavant conditionné à plusieurs critères : inscription du bien dans l'inventaire, qualité de la donnée dans le RT / RT-ESR et l'OSFi / outil équivalent pour les opérateurs, et existence d'un SPSI ou SDIR approuvé par la DIE." Pour ce dernier cas, merci de sélectionner votre situation : * - Sélectionner votre situation -Le projet est-il inscrit dans la stratégie d'un SPSI/SDIR en Oui cours de validité et ayant reçu un avis favorable de la DIE (sans réserve ou avec réserves levées) ? * Le site ou le(s) bâtiment(s) fait(font)-il(s) l'objet d'une CDU ou d'un titre domanial équivalent en cours de validité ? * Localisation Code Chorus du site (Re-Fx) principal * Valider le code chorus du site











La Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) traite les données recueillies sur ce formulaire afin de gérer et instruire les candidatures à l'appel à projets. Elles sont traitées dans le cadre des missions d'intérêt public de la DIE. Les données recueillies sont conservées jusqu'à la fin du projet au plus tard en 2024 et sont destinées aux agents habilités de la DIE dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition et de limitation en contactant l'adresse fonctionnelle DIE de l'AAP. Pour plus d'informations sur vos droits issus de la réglementation relative à la protection des données vous pouvez contacter l'adresse données-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr



Informations Liens utiles

<u>Accessibilité</u> <u>plan-de-relance</u> <u>encheres-domaine.gouv.fr/hermes</u>

 $\underline{\text{Mentions l\'egales cessions.} immobilier-etat.gouv.fr} \ \underline{\text{impots.} gouv.fr}$

Plan du site locations.immobilier-etat.gouv.fr

data.economie.gouv.fr